



SÉANCE ORDINAIRE DU 13 MAI 2019

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 13 mai 2019, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Anne Scott
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Madame la conseillère Devon Reid
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Marc Rouleau, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice,
Services juridiques
Monsieur Steve Larose, directeur par intérim,
Service du développement
Monsieur Pierre-Yves Morin, chef de division,
développement urbain, Service du
développement

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h.

1. CONSEIL MUNICIPAL

HOMMAGE - RÉCIPiENDAIRES DE LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC

Monsieur le maire Normand Dyotte rend hommage aux quatre Candiacois qui se sont vus remettre la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec en 2019 et remet une médaille symbolique du Conseil de la Ville de Candiac aux récipiendaires présents





19-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. *CONSEIL MUNICIPAL*

- 1.1. Hommage - récipiendaires de la médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Adoption - procès-verbaux des séances du 15 avril et du 30 avril 2019
- 1.4. Aide financière - contribution au Fonds de secours de la Croix-Rouge canadienne, division Québec - inondations printanières au Québec

2. *DIRECTION GÉNÉRALE*

3. *SERVICE DES COMMUNICATIONS*

4. *SERVICE DES FINANCES*

- 4.1. Dépôt - rapport des déboursés - avril 2019
- 4.2. Dépôt - rapport du maire sur le rapport financier
- 4.3. Dépôt - rapport financier et rapport du vérificateur - exercice se terminant le 31 décembre 2018
- 4.4. Dépôt - rapport annuel concernant l'application du Règlement 1411 sur la gestion contractuelle
- 4.5. Adoption - procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes - contrats municipaux
- 4.6. Emprunt par obligations pour un montant de 12 381 000 \$ au 12 juin 2019
- 4.7. Affectation au surplus cumulé - Complexe sportif de Candiac

5. *SERVICES JURIDIQUES*

6. *SERVICE DES LOISIRS*

- 6.1. Aide financière - athlètes
- 6.2. Aide financière - culture et arts
- 6.3. Aide financière - Fondation Hélène-Sentenne





- 6.4. Aide financière - Programme d'aide fête d'anniversaire de fondation
- 6.5. Aide financière - Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 7.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 16 avril au 13 mai 2019
- 7.2. Autorisation de signatures - lettre d'entente BA-2019-03
- 7.3. Autorisation de signatures - transaction relative au règlement des griefs 2016-01-12 et 23-04-17
- 7.4. Approbation - grilles salariales 2019 des directeurs et des cadres intermédiaires
- 7.5. Changement de poste - employée cadre - *chef de division, Bibliothèque et relation avec la collectivité*, Service des loisirs
- 7.6. Changement de poste - employé cadre - *chef de division, Sports et loisirs*, Service des loisirs
- 7.7. Nomination - col blanc régulier - *secrétaire*
- 7.8. Nomination - col blanc régulier - *secrétaire*
- 7.9. Embauche - employée cadre - *chef de division, Vie culturelle et communautaire*, Service des loisirs
- 7.10. Embauche - col blanc régulier - *technicien en génie civil*
- 7.11. Embauche - col blanc régulier - *technicien en prévention incendie*

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

- 9.1. Certificat d'autorisation (art. 22 LQE) - sentier de la Rivière-de-la-Tortue

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

- 10.1. Approbation - demandes de P.I.A. - 30 avril 2019
- 10.2. Demande de dérogation mineure - 3, rue Duberger
- 10.3. Demande de dérogation mineure - 62, avenue d'Hochelaga





- 10.4. Autorisation de signatures - entente de stationnement temporaire pour le projet domiciliaire Le Square Candiac, secteur 5
- 10.5. Projet KAIA - exemption de fournir des cases de stationnement sur l'avenue des Chênes

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 11.1. Octroi de contrat - bordures, dalles et trottoirs en béton - appel d'offres 1924-TP
- 11.2. Octroi de contrat - acquisition d'un camion châssis-cabine - appel d'offres 1925-TP
- 11.3. Octroi de contrat - travaux de peinture de surfaces métalliques - appel d'offres 1927-TP
- 11.4. Octroi de contrat - résidus de balayage de rues - appel d'offres 1929-TP

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 12.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement d'emprunt 1412 - travaux municipaux pour le projet TOD de la gare
- 12.2. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1434 relatif à l'occupation du domaine public
- 12.3. Dépôt - Règlement d'emprunt 1430 - certificat de la greffière sur le résultat du registre
- 12.4. Assemblée publique de consultation et adoption du second projet de Règlement 5000-040
- 12.5. Assemblée publique de consultation et adoption du Règlement 5006-001 - contribution à des fins de parcs
- 12.6. Adoption - Règlement d'emprunt 1426 - plans et devis pour divers projets d'infrastructures
- 12.7. Adoption - Règlement 1433 édictant les tarifs municipaux
- 12.8. Adoption - Règlement 5001-011 afin de remplacer la définition de véhicule commercial

13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE





**19-05-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES
DU 15 AVRIL ET DU 30 AVRIL 2019**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient adoptés les procès-verbaux de la séance ordinaire du 15 avril 2019 et de la séance extraordinaire du 30 avril 2019 du conseil.

**19-05-03 AIDE FINANCIÈRE - CONTRIBUTION AU FONDS
DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE
CANADIENNE, DIVISION QUÉBEC -
INONDATIONS PRINTANIÈRES AU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0271;

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Union des municipalités du Québec de contribuer au Fonds de secours de la Croix-Rouge pour les inondations historiques qui sévissent dans plusieurs municipalités du Québec.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le versement d'un montant de 3 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne, division Québec afin de venir en aide aux sinistrés des inondations printanières 2019.

2. ***DIRECTION GÉNÉRALE***

3. ***SERVICE DES COMMUNICATIONS***

4. ***SERVICE DES FINANCES***

**19-05-04 DÉPÔT - RAPPORT DES DÉBOURSÉS -
AVRIL 2019**

Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et au Règlement 1328, la trésorière dépose au conseil le rapport des déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019 pour un total de 4 159 205,07 \$.

Le conseil prend acte de ce dépôt.





19-05-05 DÉPÔT - RAPPORT DU MAIRE SUR LE RAPPORT FINANCIER

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait lecture de son rapport sur le rapport financier de la municipalité et le dépose à la présente séance du conseil.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

Ce rapport sera diffusé gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la Ville.

19-05-06 DÉPÔT - RAPPORT FINANCIER ET RAPPORT DU VÉRIFICATEUR - EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la trésorière dépose au conseil le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2018.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

19-05-07 DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 1411 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Candiac dépose à la présente séance un rapport concernant l'application du *Règlement 1411 sur la gestion contractuelle*.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

19-05-08 ADOPTION - PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES - CONTRATS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0258;

CONSIDÉRANT QUE l'article 164 de la *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* oblige chaque municipalité à se doter d'une procédure concernant la réception et l'examen des plaintes relatives aux contrats municipaux.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adoptée la *Procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes*.





Ville de Candiac

19-05-09 EMPRUNT PAR OBLIGATIONS POUR UN MONTANT DE 12 381 000 \$ AU 12 JUIN 2019

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0272;

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Candiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 12 381 000 \$ qui sera réalisée le 12 juin 2019 et répartie comme suit :

Règlements d'emprunt	Montants
980	397 200 \$
986	598 400 \$
1146	275 700 \$
1177	153 400 \$
1184	238 800 \$
1192	121 100 \$
1197	218 500 \$
1200	437 300 \$
1220	409 500 \$
1220	4 900 \$
1238	72 500 \$
1239	46 600 \$
1248	33 300 \$
1278	26 500 \$
1281	83 100 \$
1294	36 900 \$
1303	120 300 \$
1304	55 400 \$
1339	198 600 \$
1385	2 220 000 \$
1398	2 700 000 \$
1400	1 000 000 \$
1401	575 000 \$
1402	620 000 \$
1403	740 000 \$
1407	410 000 \$
1409	93 000 \$
1419	495 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt pré-cités en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations pour les règlements d'emprunt 1385, 1398, 1400, 1401, 1402, 1403, 1407, 1409 et 1419, la Ville de Candiac souhaite émettre pour un terme plus court que celui initialement fixé à ces règlements.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 2^e alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 12 juin 2019;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 juin et le 12 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; mais elles pourront toutefois être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux*;
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, et la Ville de Candiac autorise à cet effet la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé *Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises*;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE ROYALE DU CANADA
SUCCURSALE CANDIAC
201, BOUL DE L'INDUSTRIE
CANDIAC, QC J5R 6A6

8. QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations. La Ville de Candiac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2025 à 2029, le terme prévu dans les Règlements d'emprunt 1385, 1398, 1400, 1401, 1402, 1403, 1407, 1409 et 1419 soit plus court que celui initialement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 12 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les Règlements d'emprunt 1385, 1398, 1400, 1402, 1403, 1407 et 1419 soit plus court que celui initialement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **dix (10) ans** (à compter du 12 juin 2019), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.





**19-05-10 AFFECTATION AU SURPLUS CUMULÉ -
COMPLEXE SPORTIF DE CANDIAC**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0259.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QU'une somme de 99 374 \$ soit appropriée à même le surplus cumulé non affecté;

QUE cette somme soit affectée à des fins de projets de rénovation ou d'entretien ou de réparation ou d'amélioration du Complexe sportif de Candiac.

5. SERVICES JURIDIQUES

6. SERVICE DES LOISIRS

19-05-11 AIDE FINANCIÈRE - ATHLÈTES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0234;

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide aux athlètes* adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les athlètes ou entraîneurs ci-après nommés sollicitent une aide financière de la Ville de Candiac pour leur participation aux différents événements mentionnés.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière à chaque participant à un événement athlétique :





Ville de Candiac

<i>Événements</i>	<i>Montants</i>	<i>Nom du participant</i>
Championnat provincial de la Ligue de rinkette Québec 2019, catégorie U-19 cadette, du 21 au 24 mars 2019, à Saint-Roch de l'Achigan (Québec)	150 \$	Madame Annabelle Farley
Championnats canadiens en salle Hershey 2019, athlétisme, course de 3 000 mètres, catégorie U-18 masculin, du 16 au 17 mars 2019, à Montréal (Québec)	300 \$	Monsieur Édouard Ducharme
Sélections canadiennes seniors 2019-2020, patinage de vitesse courte piste, du 8 au 10 mars 2019, à Calgary (Alberta)	150 \$	Madame Anne-Clara Belley
Championnat canadien de rinkette 2019, catégorie U-16, Junior AA, du 7 au 13 avril 2019, à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	300 \$	Madame Laurence Mallette-Léonard
Championnat canadien de rinkette 2019, catégorie U-16, Junior AA, du 7 au 13 avril 2019, à Charlottetown (Île-du-Prince-Édouard)	225 \$	Monsieur Stéphane Léonard (entraîneur)
Championnats hockey Coupe Dodge 2019, catégorie Pee-Wee féminin AAA, du 11 au 14 avril 2019, à Montréal (Québec)	75 \$	Monsieur Jocelyn Blouin (entraîneur)
Championnats de l'Est canadien 2019 de rinkette, catégorie U14 A, du 18 au 21 avril 2019, à Oshawa (Ontario)	300 \$	Madame Laurence Allard
Championnat nord-américain et des nations émergentes des Caraïbes 2019, handball masculin, du 11 au 14 avril 2019, à Santo Domingo (République dominicaine)	500 \$	Monsieur Mathieu Rousselle

19-05-12 AIDE FINANCIÈRE - CULTURE ET ARTS

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0155;

CONSIDÉRANT QUE monsieur René Bégin sollicite une aide financière de la Ville de Candiac pour sa participation à l'événement Art-Expo 2019 qui a eu lieu du 4 au 7 avril 2019 à New York;

CONSIDÉRANT le *Programme d'aide financière culture et arts* adopté par le conseil municipal.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière de 750 \$ à monsieur René Bégin pour sa participation à cet événement.





**19-05-13 AIDE FINANCIÈRE - FONDATION
HÉLÈNE-SENTENNE**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0251;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Hélène-Sentenne sollicite une aide financière de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* et le *Programme d'aide fête d'anniversaire de la fondation*;

CONSIDÉRANT QUE le Service des loisirs procède actuellement à la restructuration de son organisation;

CONSIDÉRANT QU'à l'issue de cette réorganisation sera instaurée une politique culturelle visant à encadrer l'offre en matière d'arts et de culture;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle, la Ville de Candiac souhaite maintenir son soutien aux projets en arts et culture en cours.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière de 6 000 \$ à la Fondation Hélène-Sentenne pour la tenue de ses différentes activités au cours de l'année 2019;

QUE lui soit accordée une aide financière de 1 500 \$ pour la célébration de son 30^e anniversaire de fondation le 1^{er} juin 2019;

QUE lui soit accordée exceptionnellement une aide financière supplémentaire de 3 225 \$ pour la tenue de l'événement d'envergure *Festival d'ensembles vocaux*.

**19-05-14 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE FÊTE
D'ANNIVERSAIRE DE FONDATION**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0235;

CONSIDÉRANT la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* et le *Programme d'aide fête d'anniversaire de la fondation*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière de 4 000 \$ à l'Escadron 783 Roussillon - cadets de l'air (civile) pour la célébration de son 50^e anniversaire de fondation le 25 mai 2019.





19-05-15 AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'AIDE - DONS, COMMANDITES ET ACTIVITÉS DE REPRÉSENTATION

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0250;

CONSIDÉRANT la *Politique d'admissibilité et de soutien pour les organismes* et le *Programme d'aide - dons, commandites et activités de représentation*.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée une aide financière aux organismes suivants :

Organismes	Événements	Montants	Commandites ou dons
Ensemble vocal Chant O Vent	35 ^e anniversaire d'existence	200,00 \$	Commandite
Corne d'abondance de Candiac	Achat et production de nouveaux dossards pour la guignolée	2 601,31 \$	Commandite
Paroisse la Nativité de la Sainte-Vierge	Fête interculturelle le 19 mai 2019	150,00 \$	Don

7. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

19-05-16 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES - PÉRIODE DU 16 AVRIL AU 13 MAI 2019

Conformément au Règlement 1328, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 16 avril au 13 mai 2019.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

19-05-17 AUTORISATION DE SIGNATURES - LETTRE D'ENTENTE BA-2019-03

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service du développement et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la lettre d'entente BA-2019-03 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs, relative à une absence autorisée;

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer la lettre d'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.





**19-05-18 AUTORISATION DE SIGNATURES -
TRANSACTION RELATIVE AU RÈGLEMENT DES
GRIEFS 2016-01-12 ET 23-04-17**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvées les conditions de la transaction et reçu-quittance à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377, cols bleus relative au règlement des griefs 2016-01-12 (BU-2016-05) et 23-04-17 (BU-2017-03);

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice du Service des ressources humaines soient autorisés à signer ladite transaction et reçu-quittance, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**19-05-19 APPROBATION - GRILLES SALARIALES 2019 DES
DIRECTEURS ET DES CADRES
INTERMÉDIAIRES**

CONSIDÉRANT QUE la dernière évaluation des grilles salariales des directeurs de service et des employés cadres intermédiaires a été effectuée en 2013;

CONSIDÉRANT QUE le marché de l'emploi a grandement évolué depuis ce temps et que les grilles salariales de la Ville de Candiac ne sont plus compétitives;

CONSIDÉRANT QUE l'incidence de grilles non compétitives résulte en la difficulté d'attirer, d'embaucher et de retenir les directeurs de service et des employés cadres intermédiaires à la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE la révision des grilles salariales a été faite en comparant l'ensemble des éléments qui constituent notre ville avec le *Rapport final de la rémunération des cadres municipaux du Québec* publié par l'Union des municipalités du Québec, ainsi qu'avec le marché externe de villes comparables;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE soient approuvées les nouvelles grilles salariales des directeurs de service et des employés cadres intermédiaires, et ce, rétroactivement au 1^{er} janvier 2019 :

GRILLE SALARIALE - DIRECTEURS DE SERVICE

Échelons						
Classes	1	2	3	4	5	6
1	136 175 \$	140 941 \$	145 874 \$	150 980 \$	156 264 \$	161 733 \$
2	126 088 \$	130 501 \$	135 069 \$	139 796 \$	144 689 \$	149 753 \$
3	116 748 \$	120 834 \$	125 063 \$	129 441 \$	133 971 \$	138 660 \$
4	108 100 \$	111 884 \$	115 799 \$	119 852 \$	124 047 \$	128 389 \$

GRILLE SALARIALE - EMPLOYÉS CADRES INTERMÉDIAIRES

Échelons						
Classes	1	2	3	4	5	6
8	64 988 \$	67 263 \$	69 617 \$	72 054 \$	74 575 \$	77 186 \$
9	70 428 \$	72 893 \$	75 445 \$	78 085 \$	80 818 \$	83 647 \$
10	76 020 \$	78 681 \$	81 435 \$	84 285 \$	87 235 \$	90 288 \$
11	81 764 \$	84 626 \$	87 588 \$	90 653 \$	93 826 \$	97 110 \$
12	87 659 \$	90 728 \$	93 903 \$	97 190 \$	100 591 \$	104 112 \$
13	93 707 \$	96 986 \$	100 381 \$	103 894 \$	107 530 \$	111 294 \$

QUE les résolutions 17-02-33 et 18-10-37 soient remplacées par la présente.

19-05-20 CHANGEMENT DE POSTE - EMPLOYÉE CADRE - *CHEF DE DIVISION, BIBLIOTHÈQUE ET RELATION AVEC LA COLLECTIVITÉ, SERVICE DES LOISIRS*

CONSIDÉRANT la restructuration administrative du Service des loisirs de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT la modification du poste de *chef de division, Bibliothèque* en un poste de *chef de division, Bibliothèque et relation avec la collectivité*;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau poste a fait l'objet d'une évaluation par le comité d'évaluation des emplois cadres;

CONSIDÉRANT QUE madame Patricia Lemieux est à l'emploi de la Ville de Candiac depuis le 18 février 2008 et occupe le poste de *chef de division, Bibliothèque, Service des loisirs*;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la modification de poste de madame Patricia Lemieux, qui assumera la fonction de *chef de division, Bibliothèque et relation avec la collectivité, Service des loisirs, classe 6, échelon 6*, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*, à compter du 14 mai 2019.





Ville de Candiac

**19-05-21 CHANGEMENT DE POSTE - EMPLOYÉ CADRE -
CHEF DE DIVISION, SPORTS ET LOISIRS,
SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT la restructuration administrative du Service des loisirs de la Ville de Candiac;

CONSIDÉRANT la modification du poste de *chef de division, Sports* en un poste de *chef de division, Sports et loisirs*;

CONSIDÉRANT QUE ce nouveau poste a fait l'objet d'une évaluation par le comité d'évaluation des emplois cadres;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Patrick Henri est à l'emploi de la Ville de Candiac depuis le 29 mars 1999 et occupe le poste de *chef de division, Sports*, Service des loisirs;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée la modification de poste de monsieur Patrick Henri, qui assumera la fonction de *chef de division, Sports et loisirs*, Service des loisirs, classe 6, échelon 6, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*, à compter du 14 mai 2019.

**19-05-22 NOMINATION - COL BLANC RÉGULIER -
SECRÉTAIRE**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommée madame Marjorie Antoine au poste de *secrétaire*, Service des loisirs, col blanc régulier, classe C1, échelon 1, à compter du 21 mai 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912.





**19-05-23 NOMINATION - COL BLANC RÉGULIER -
SECRETARE**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommée madame Karoline Anctil au poste de *secrétaire*, Service des loisirs, col blanc régulier, classe C1, échelon 1, à compter du 14 mai 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912.

**19-05-24 EMBAUCHE - EMPLOYÉE CADRE - CHEF DE
DIVISION, VIE CULTURELLE ET
COMMUNAUTAIRE, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service des loisirs et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Annie Robinette au poste de *chef de division, Vie culturelle et communautaire*, Service des loisirs, classe 11, échelon 2 de la *Grille salariale des employés cadres intermédiaires*, à compter du 3 juin 2019, aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac* et à la lettre du directeur général en date du 10 mai 2019 et conservée au dossier de l'employée.

**19-05-25 EMBAUCHE - COL BLANC RÉGULIER -
TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur par intérim du Service du développement et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Caroline Quenneville au poste de *technicienne en génie civil*, division Génie, Service du développement, col blanc régulier, classe G, échelon 1, à compter du 3 juin 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912.





19-05-26 EMBAUCHE - COL BLANC RÉGULIER - TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de sécurité incendie Candiac/Delson et de la directrice du Service des ressources humaines.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommée madame Catherine Briand au poste de *technicienne en prévention incendie*, division Prévention, Service de sécurité incendie Candiac/Delson, col blanc régulier, classe F, échelon 1, à compter du 14 mai 2019, aux conditions stipulées à la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE la date du 14 novembre 2017 soit reconnue aux fins du calcul du quantum de vacances seulement.

8. SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE CANDIAC/DELSON

9. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION GÉNIE

19-05-27 CERTIFICAT D'AUTORISATION (ART. 22 LQE) - SENTIER DE LA RIVIÈRE-DE-LA-TORTUE

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0273;

CONSIDÉRANT le projet du sentier de la Rivière-de-la-Tortue;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction du sentier sont assujettis à l'obtention d'une autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC);

CONSIDÉRANT QUE, pour émettre le certificat d'autorisation demandé, le MELCC exige que la Ville de Candiac réitère son engagement à réaliser les points 4 et 5 de la résolution 16-03-35 d'ici la fin de l'année 2020.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac s'engage à :

- Effectuer un suivi environnemental de la restauration des terrains longeant la rivière de la Tortue (parties apparaissant en vert au plan joint à la présente pour en faire partie intégrante), pour une période de trois (3) années consécutives après la réalisation des travaux et suivant les termes décrits au plan de compensation préparé par la firme Biome Environnement, daté de 2010;





- Procéder aux travaux d'amélioration environnementale sur le parc de Deauville et les terrains longeant la rivière de la Tortue (parties apparaissant en vert au plan joint à la présente pour en faire partie intégrante) d'ici à la fin de l'année 2020.

10. SERVICE DU DÉVELOPPEMENT - DIVISION URBANISME

**19-05-28 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. -
30 AVRIL 2019**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0261;

CONSIDÉRANT le *Règlement 5004 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.)*;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 30 avril 2019.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale suivants, aux conditions mentionnées :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR OPÉRATION CADASTRALE			
Approuver la demande de PIIA pour une opération cadastrale pour l'adresse suivante :			
N^{os} recommandations	Adresses	N^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-04-42	66, chemin d'Auteuil	2019-20025	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION NEUVE			
Approuver les demandes de PIIA pour la construction de nouveaux bâtiments unifamiliaux de structure isolée pour les adresses suivantes :			
N^{os} recommandations	Adresses	N^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-04-43	66, chemin d'Auteuil	2019-20023	s.o.
CCU-2019-04-44	72, chemin d'Auteuil	2019-20024	s.o.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AGRANDISSEMENT

Approuver les demandes de PIIA pour l'agrandissement des bâtiments unifamiliaux de structure isolée pour les adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-04-47	159, avenue Charlemagne	2019-20067	s.o.
CCU-2019-04-48	28, rue de Savoie	2019-20065	s.o.
CCU-2019-04-49	32, rue de Séville	2019-20060	s.o.
CCU-2019-04-50	39, avenue de l'Abbaye	2019-20066	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION DE LA FAÇADE

Approuver les demandes de PIIA pour la modification de la façade des bâtiments unifamiliaux de structure isolée pour les adresses suivantes :

N ^{os} recommandations	Adresses	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-04-46	67, avenue de Bercy	2019-20071	s.o.
CCU-2019-04-51	39, avenue Augustin	2019-20057	s.o.
CCU-2019-04-52	99, chemin Haendel	2019-20059	s.o.
CCU-2019-04-53	109, place de Chambord	2019-20058	s.o.
CCU-2019-04-54	19, avenue d'Aberdeen	2019-20053	s.o.
CCU-2019-04-55	32, place Hamilton	2019-20055	s.o.
CCU-2019-04-56	39, avenue de la Gaspésie	2019-20054	s.o.
CCU-2019-04-57	37, avenue d'Aberdeen	2019-20064	s.o.
CCU-2019-04-58	1, avenue de Champagne	2019-20069	s.o.
CCU-2019-04-59	16, rue Duberger	2019-20070	s.o.
CCU-2019-04-60	23, place Jasper	2019-20068	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR LA MODIFICATION D'UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE

Approuver la demande de PIIA pour la modification d'une construction accessoire rattachée à un bâtiment multifamilial de structure isolée et son aménagement paysager à l'adresse suivante :

N ^{os} recommandations	Adresse	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-04-61	1, avenue de Dijon	2019-20062	s.o.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR L'AFFICHAGE

Approuver la demande de PIIA pour deux enseignes (rattachée et communautaire) pour un bâtiment commercial de structure isolée à l'adresse suivante :

N ^{os} recommandations	Adresse	N ^{os} demandes PIIA	Conditions
CCU-2019-04-62	87 b, boulevard Marie-Victorin	2019-20063	s.o.





19-05-29 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 3, RUE DUBERGER

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet de la dérogation mineure et demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre sur cette demande pour le bâtiment situé au 3, rue Duberger, dans la zone H-526. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0230 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2019-04-45).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée la demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé sur le lot 3 111 490 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à l'adresse civique du 3, rue Duberger, dans la zone H-526, afin de permettre :

- une marge latérale de 1,19 mètre alors que la grille des usages et normes H-526 du *Règlement 5000 de zonage* prévoit une marge latérale minimale de 2 mètres.

19-05-30 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - 62, AVENUE D'HOCHELAGA

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet de la dérogation mineure et demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre sur cette demande pour le bâtiment situé au 62, avenue d'Hochelaga, dans la zone H-229. Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0220 et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme (CCU-2019-04-31).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée la demande de dérogation mineure pour le bâtiment situé sur le lot 2 093 801 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, à l'adresse civique du 62, avenue d'Hochelaga, dans la zone H-229, afin de permettre :

- une marge arrière de 6,70 mètres alors que la grille des usages et normes H-229 du *Règlement 5000 de zonage* prévoit une marge arrière minimale de 7,5 mètres.





**19-05-31 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE DE
STATIONNEMENT TEMPORAIRE POUR LE
PROJET DOMICILIAIRE LE SQUARE CANDIAC,
SECTEUR 5**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0168;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur 9227-1584 Québec inc. entreprendra le projet de développement domiciliaire *Le Square Candiac, secteur 5*, qui comprendra cinq bâtiments multifamiliaux reposant sur une même fondation sur les lots 6 022 119 et 6 022 120 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie;

CONSIDÉRANT QUE ce projet doit se réaliser en deux phases distinctes, et que dans la phase 1, une aire de stationnement temporaire de 24 cases au niveau du sol et dans la cour avant doit être aménagée.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Entente relative à la construction d'un stationnement temporaire pour le projet de développement domiciliaire *Le Square Candiac, secteur 5*, telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le directeur par intérim du Service du développement ou son remplaçant soit autorisé à signer l'entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

**19-05-32 PROJET KAIA - EXEMPTION DE FOURNIR DES
CASES DE STATIONNEMENT SUR L'AVENUE
DES CHÊNES**

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0262;

CONSIDÉRANT QUE le projet de développement domiciliaire KAIA ne prévoit aucune case de stationnement destinée aux visiteurs, alors que l'article 385 du *Règlement 5000 de zonage* prévoit qu'un projet intégré doit compter l'équivalent d'une case de stationnement par quatre logements;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 591 du *Règlement 5000 de zonage*, le conseil peut exempter de l'obligation de fournir et de maintenir des cases de stationnement pour les classes d'usages H-1, H-2, H-3 et H-4.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'officier responsable du Service du développement de la Ville de Candiac soit autorisé à appliquer l'exemption réglementaire de fournir des cases de stationnement pour le projet KAIA;





QUE les sommes requises soient versées lors de l'émission du permis de construction afin de répondre aux dispositions applicables à la réglementation municipale;

QUE le montant perçu soit versé dans un fonds de stationnement.

11. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

19-05-33 OCTROI DE CONTRAT - BORDURES, DALLES ET TROTTOIRS EN BÉTON - APPEL D'OFFRES 1924-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0225;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 1924-TP, quatre entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à 2854-6091 Québec inc. (Les Entreprises Pearson Pelletier), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réparation et de construction de bordures, de dalles et de trottoirs en béton, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 126 250 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1924-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE l'octroi de la portion du contrat liée aux travaux visés par le Règlement d'emprunt 1432 (PTI 19-038) soit conditionnel à l'approbation dudit règlement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

19-05-34 OCTROI DE CONTRAT - ACQUISITION D'UN CAMION CHÂSSIS-CABINE - APPEL D'OFFRES 1925-TP

CONSIDÉRANT les rapports 2019-0080 et 2019-0226;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 1925-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit octroyé à Globocam Rive-Sud, s.e.c., soumissionnaire conforme, le contrat d'acquisition d'un camion châssis-cabine six roues 2019, pour un montant de 108 871 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1925-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

19-05-35 OCTROI DE CONTRAT - TRAVAUX DE PEINTURE DE SURFACES MÉTALLIQUES - APPEL D'OFFRES 1927-TP

CONSIDÉRANT les rapports 2019-0074 et 2019-0227;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 1927-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à 9199-3675 Québec inc. (Peinture Grand Montréal), soumissionnaire conforme, le contrat de travaux de peinture des surfaces métalliques de trois bâtiments, aux prix forfaitaires soumis, pour un montant de 31 850 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1927-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

19-05-36 OCTROI DE CONTRAT - RÉSIDUS DE BALAYAGE DE RUES - APPEL D'OFFRES 1929-TP

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0228;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres par voie d'invitations 1929-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Brome-Missisquoi, soumissionnaire conforme, le contrat de disposition des résidus de balayage de rues 2019, au prix unitaire soumis, pour un montant approximatif de 33 368 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents d'appel d'offres 1929-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.





12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

19-05-37 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1412 - TRAVAUX MUNICIPAUX POUR LE PROJET TOD DE LA GARE

Madame la conseillère Marie-Josée Lemieux donne un avis de motion à l'effet que le Règlement 1412, décrétant un emprunt pour des travaux municipaux dans le cadre du développement domiciliaire TOD de la gare, sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Elle dépose ce projet de règlement à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.

Le projet de règlement comporte notamment les informations suivantes :

- Le coût total du projet est estimé à 3 535 000 \$.
- Cet emprunt sera remboursable sur une période de vingt ans et une taxe sera prélevée annuellement sur les immeubles imposables selon les répartitions suivantes :
 - 2 704 300 \$ au Bassin A (76,5 % de l'emprunt);
 - 194 400 \$ au Bassin B (5,5 % de l'emprunt);
 - 636 300 \$ à l'ensemble du territoire de la Ville (18 % de l'emprunt).
- Les travaux d'infrastructures visés sont les suivants :
 - travaux d'égouts et de voirie sur l'avenue des Chênes;
 - construction de traverses surélevées sur l'avenue des Chênes;
 - aménagement de surface sur la rue Savoie;
 - parc central - bassin de rétention souterrain;
 - aménagement du parc linéaire;
 - honoraires pour services professionnels;
 - imprévus.

19-05-38 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1434 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le conseiller Vincent Chatel donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1434 relatif à l'occupation du domaine public* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et des copies sont disponibles pour le public.





**19-05-39 DÉPÔT - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1430 -
CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE SUR LE
RÉSULTAT DU REGISTRE**

À la suite de la tenue d'un registre les 8, 9 et 10 avril 2019, la greffière dépose à la présente séance du conseil son certificat sur les résultats de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter relativement au *Règlement 1430 décrétant la construction d'une caserne pour le service incendie et autorisant un emprunt de 6 965 000 \$ pour en défrayer le coût.*

Aucune personne habile à voter n'ayant apposé son nom au registre, le Règlement d'emprunt 1430 est, par conséquent, réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

**19-05-40 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET
ADOPTION DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT 5000-040**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique aux personnes présentes l'objet du projet de *Règlement 5000-040 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage afin de remplacer des normes relatives aux enceintes de piscine, de modifier la grille des usages et normes de certaines zones et de modifier les zones H-209, H-210 et H-214.* Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Un citoyen demande des précisions concernant le règlement.

b) Adoption du second projet de règlement :

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0264;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de Règlement 5000-040 a été adopté à la séance du 15 avril 2019;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 mai 2019.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le second projet de *Règlement 5000-040 modifiant diverses dispositions du Règlement de zonage afin de remplacer des normes relatives aux enceintes de piscine, de modifier la grille des usages et normes de certaines zones et de modifier les zones H-209, H-210 et H-214.*





19-05-41 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 5006-001 - CONTRIBUTION À DES FINS DE PARCS

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique aux personnes présentes l'objet du projet de *Règlement 5006-001 modifiant le Règlement de lotissement afin de revoir la méthode pour établir la valeur d'un terrain lors d'une contribution à des fins de parcs*. Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Il n'y a aucune intervention.

b) Adoption du règlement :

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0270;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 5006-001 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2019 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 mai 2019.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Règlement 5006-001 modifiant le Règlement de lotissement afin de revoir la méthode pour établir la valeur d'un terrain lors d'une contribution à des fins de parcs*.

19-05-42 ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT 1426 - PLANS ET DEVIS POUR DIVERS PROJETS D'INFRASTRUCTURES

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0242;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement d'emprunt 1426 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2019 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE le règlement autorise le conseil à emprunter la somme de 1 450 000 \$ pour un terme de vingt ans relativement à des honoraires professionnels dans le cadre de différents projets d'infrastructure pour l'établissement de plans et devis;





CONSIDÉRANT QU'afin de pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il sera imposé par le règlement une taxe sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Règlement 1426 décrétant des honoraires professionnels dans le cadre de différents projets d'infrastructure pour l'établissement de plans et devis et autorisant un emprunt de 1 450 000 \$ pour en défrayer le coût.*

19-05-43 ADOPTION - RÈGLEMENT 1433 ÉDICTANT LES TARIFS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0243;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 1433 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2019 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Règlement 1433 édictant les tarifs municipaux.*

19-05-44 ADOPTION - RÈGLEMENT 5001-011 AFIN DE REMPLACER LA DÉFINITION DE VÉHICULE COMMERCIAL

CONSIDÉRANT le rapport 2019-0268;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement 5001-011 a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 avril 2019 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE des copies dudit règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la présente séance.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le *Règlement 5001-011 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin de remplacer la définition de véhicule commercial.*





13. DIVERS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

Des personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 20.


NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice





FIGURE 1.

Sites de compensation proposés – Rivière à la Tortue

Plan général

Candiac

Limite de la zone inondable de récurrence 20 ans :	—■—
Limite de la zone tampon de 15 m de la LME 20 :	- - - -
Compensation proposée :	■
Site Nord (incluant les secteurs A et B) :	1,84 ha
Site Sud (incluant les secteurs A et B) :	1,0 ha
Total proposé :	2,84 ha
Total à compenser :	2,76 ha
Bilan net de la compensation proposée :	+ 0,08 ha

Sources cartographiques

Orthophotos CMM 2007, feuillets No. 301-5027, 301-5028, 302-5027 et 302-5028

Matrice graphique de la Ville de Candiac, topographie et zone inondable récurrence 20 ans

Hors échelle

Client : Ville de Candiac No. référence Biome : P-027

No. référence MDDEP : 7470-16-01-0305800

Projet : Demande de CA à Part. 22 pour le remblayage d'un marécage – dossier Hewitt

Date : Mars 2010

Biome
ENVIRONNEMENT

a

B

A